

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 22 mars 2023
Date de publication 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Pascale PETIT.**

Représentés : **Jean-Luc DEROZIERES à Régis RENARD, Simone DEVAUX à Evelyne BOCQUET.**

Monsieur Pierre MARY a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : 20_28032023

N°20 : MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERCANTS ET ARTISANS

Rapporteur : Madame Karine VERVISCH

À l'instar de nombreuses villes, la municipalité a souhaité placer l'attractivité et la revitalisation du cœur de ville de Bar-sur-Aube au centre de ses préoccupations. Le renouveau du centre-ville signifie activité commerciale, renforcement du lien social, qualité du cadre de vie, valorisation du patrimoine, développement de l'offre culturelle et touristique.

Aussi, la Ville a voulu, dès 2019, inciter les commerçants et les artisans à entreprendre des travaux de rénovation et d'accessibilité pour que les points de ventes soient originaux et de qualité, mettant en valeur aussi bien les produits vendus que le centre-ville. Pour soutenir le commerce de centre-ville et participer à son dynamisme, il a été mis en place, par délibération du 2 avril 2019, des aides financières, en partenariat avec la Communauté de Communes de la région de Bar-sur-Aube, afin d'aider les projets d'aménagement, de réaménagement mobilier ou d'investissement matériel.

Après plusieurs années d'existence de ce dispositif, qui a permis d'accompagner le réaménagement, la modernisation et l'installation de nombreux commerces et artisans (10 dossiers depuis 2019 pour un montant d'aide de 103 446.27€), il est proposé de modifier son règlement d'application afin de l'adapter aux nouvelles demandes et d'en réaffirmer l'esprit à savoir l'aide au développement et à l'installation de commerces et artisans de proximité en centre-bourg.

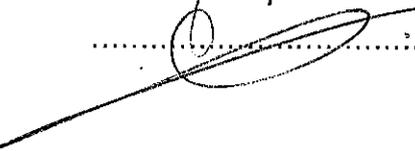
Considérant l'avis favorable de la commission Entreprendre à Bar-sur-Aube du 21 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement d'application de l'aide aux commerçants et artisans, annexé à la présente délibération,
- **DIT** que le présent règlement sera applicable, pour les modalités d'attribution, à tous les dossiers en cours et à venir n'ayant pas reçu de décision d'attribution et, pour les modalités de règlement, à tous les dossiers non encore soldés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PERRER MARY


....., secrétaire de séance